

COMITE D'ENTREPRISE SIDEL BLOWING & SERVICES

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXES

1. Le système de points et le quotient familial.

1.1. Le système de points

Le système de points permet de gérer les priorités lorsque le nombre de candidats à une activité est supérieur au nombre de places disponibles.

Les activités ouvrant droit à des points sont :

- Les voyages
- Les sorties courte durée comprenant au moins une nuitée
- Les locations été et hiver (sauf la résidence hôtelière de Saint Ouen et le village vacances de Dives sur mer)
- Center Parcs

Les points sont comptabilisés par rapport au prix réel de la sortie, non pas par rapport au prix effectivement payé par les familles.

Le cumul se fait selon les modalités précédentes sur un total de 4 années. Les personnes ayant déjà profité d'une des activités citées ci-dessus dans l'année en cours et l'année précédente ne seront retenues que dans le cas où le nombre de personnes inscrites serait inférieur au nombre de places disponibles

1.1.1. Calcul des points :

- Voyages et week-end
 - 2 points par tranche de 76,225€
- Locations
 - 1 point par tranche de 76,225€

Récupération des points :

- Tous les ans le nombre de points acquis baisse de 25%

1.2. LE QUOTIENT FAMILIAL

Les commissions ou les activités touchées par le quotient familial sont :

- Les sorties courte durée
- Les voyages
- Center Parcs
- Les chèques vacances
- Les chèques lire
- Les différents séjours scolaires
- Les locations de vacances

Le CE demande de faire parvenir au secrétariat du Comité d'Entreprise les avis d'imposition de l'année précédente. Si le salarié vit en concubinage, les 2 avis d'imposition sont demandés.

Cette remise d'avis d'imposition est facultative.

Toutefois en cas de refus, il sera impossible de faire le calcul du quotient familial. Par conséquent c'est l'aide minimale qui sera accordée par le Comité d'Entreprise.

Calcul du quotient familial

Revenu fiscal de référence

365 x Nombre de parts

Définition d'une part :

- Salarié(e) : 1 part
- Conjoint(e) : 1 part
- Enfant à charge : 1 part
- Enfant en garde alternée : ½ part
- Enfant handicapé à charge : ½ part supplémentaire

Quel que soit la situation de famille, le ou les enfants sont toujours ayant droit jusqu'à 18 ans révolus.

QUOTIENT FAMILIAL				PART CE
de	0,000	à	0,000	35,0%
	0,001	à	24,099	65,0%
	24,100	à	33,019	60,0%
	33,020	à	37,479	55,0%
	37,480	à	46,409	50,0%
	46,410	à	72,999	45,0%
	73,000	à	99,999	40,0%
	100,000	à	99999,000	35,0%

2. LES COMMISSIONS NON OBLIGATOIRES

La commission GPEC

La GPEC doit appréhender les évolutions technologiques, économiques, sociales et démographiques tout en développant l'employabilité des salariés. Elle est à la fois collective et individuelle. Elle fait l'objet d'un accord d'entreprise

La commission RESTAURANT

La formule « libre-service » offre la possibilité de composer un menu selon ses propres goûts grâce à un éventail de choix important.

Le paiement des repas s'effectue au moyen du badge du personnel, crédité automatiquement de la valeur souhaitée selon une périodicité laissée à l'initiative de chacun.

Indexation des prix :

Les prix sont indexés chaque année en juillet.

$$P = P_o (0,50 A/A_o + 0,50 C/c_o)$$

Formule dans laquelle :

- P = Prix indexés
- P_o = Prix en vigueur avant indexation
- A = Moyenne sur les 12 derniers mois de l'indice mensuel des prix à la consommation alimentaire (hors tabac), série conjoncturelle (identifiant 0641248).
- A_o = Valeur de ce même indice, valeur égale à la dernière valeur utilisée tors de l'indexation précédente
- C = Dernière valeur connue de l'indice Salaire horaire de base ouvriers activités économiques – Activités scientifique et techniques, services administratifs (identifiant 1567395 pondéré à 52%) et de l'indice Salaire horaire de base ouvriers activités économiques – Transports et entreposage (identifiant 1567387 pondéré à 30%).
- C_o = Valeur de ce même indice, valeur égale à la dernière valeur utilisée tors de l'indexation précédente

Les indices A et C sont publiés par l'INSEE, avec :

- A_o = 123,87 (valeur du mois en avril 2009)
- C_o = 82,00 (valeur du mois en janvier 2009)

Participation du CE

Elle est indexée de la même façon que les prix.

- Participation 2016 : 3,84 €

3. La commission MUTUELLE

La répartition des cotisations se fait entre le salarié et l'employeur.

- Le CE participe à la part du salarié sur le régime de base de la mutuelle santé.
- Il ne participe pas à la mutuelle prévoyance.
- Il participe à la mutuelle (régime de base) des retraités qui souhaitent poursuivre l'adhésion au contrat SIDEL.

Il n'y a pas de participation du CE au régime optionnel.

Répartition des cotisations :

Frais de santé

	PMSS 2017:	3269	
		Régime de base	montant
	Assureur :	3,30%	107,88
	Salarié :	2,63%	85,97
	Employeur :	0,67%	21,90

Participation du CE hors régime optionnel :

1. Si (le salaire de base + l'ancienneté) est inférieur au PMSS, alors la part du salarié sera de : (salaire de base + ancienneté) x 2,363%. Le CE fera le complément

Exemple :

Salaire de base + ancienneté :	2500
Forfait au-delà du PMSS :	3
Part Salarié :	59,08
Part CE :	26,90
total cotisé :	107,88

2. Si le salaire de base + l'ancienneté est supérieur au PMSS, alors la part du CE sera de 3€

Exemple :

Salaire de base + ancienneté :	4500
Forfait au-delà du PMSS :	3
Part Salarié :	82,97
Part CE :	3,00
total cotisé :	107,88

4. La commission VOYAGES / GRANDE SORTIES

Cette activité génère des points.

Si le montant de la prestation est inférieur à 1000 €, le quotient familial est appliqué.

Si le montant dépasse 1000 €, le quotient familial est appliqué sur un montant maximum de 900 €. Cette dernière règle ne s'applique pas sur les prestations d'été proposées en quinzaine et dans ce cas le quotient familial est appliqué.

5. La commission LOCATIONS ETE / HIVER

Cette activité génère des points.

Le Comité d'Entreprise propose des locations pour les vacances d'été et d'hiver.

Le calcul de la participation du CE se fait par application du quotient familial.

6. La commission MEDIATHEQUE

Modalités d'inscription :

- Être salarié SIDEL, intérimaire ou retraité SIDEL.
- Fournir un chèque de caution de 150€ à l'ordre du C.E. Sidel.

7. La commission ARBRE DE NOEL

Cette commission est responsable de l'organisation du spectacle de Noël destinée aux enfants de 0 à 16 ans révolu.

Les parents sont invités à accompagner leurs enfants au spectacle.

Elle offre un chèque cadeau, valable 1 an pour l'achat de vêtements, vidéos, jouets, loisirs ou sports.

Par ailleurs, elle offre aussi la possibilité pour les enfants de 10 à 16 ans ne désirant plus assister au spectacle, de choisir une place de cinéma.

8. La commission SORTIES ENFANTS / ADOS

Selon le montant de la prestation, une participation financière du CE est prise en charge pour l'inscription aux activités proposées.

9. La commission CULTURE

Cette commission propose des spectacles culturels sur le Havre et son agglomération.

En fonction de la prestation, une participation du CE sera attribuée pour un nombre maximum de grands spectacles ou concerts par an et par famille. Il est rappelé qu'un

nombre limité de place avec participation du CE peut être accordée par spectacle, par ouvrant-droit et par ayant-droit, les places supplémentaires devront être réglées au prix coûtant.

Les autres grands spectacles ou concerts programmés seront accessibles au prix proposé aux CE par l'organisateur en fonction des places disponibles.
Les billets commandés ne sont pas remboursables.

10. La commission COURTE DUREE / SORTIE WEEK-END ET SPECTACLE

Cette commission propose des sorties sur les thèmes suivants :

- Sports: Grand Prix Moto et F1, Super cross, matchs de football et rugby...
- Week-end: parcs d'attractions, grandes villes européennes...
- Culture : théâtre, concerts, spectacles parisiens...

La participation du CE se fait sur la base du quotient familial ou à prix fixe, selon le coût de la prestation

11. La commission ZODIAC

La Section Zodiac propose aux salariés SIDEL, ou les ayants droit, de louer un zodiac (gilets fournis pour 4 adultes et 1 enfant) au détenteur du permis mer côtier ou permis option côtière.

Possibilité de louer aussi une bouée 1 personne (10€/jr ou 15€/W-E).

Le CE propose diverses formules de location : à la ½ journée, à la journée, au week-end ou à la semaine (restant à l'écoute pour toutes autres demandes spécifiques).

Tarifs généraux :

- L'après-midi à 15 € (de 12h à 18h30).
- La Journée à 30 € (de 12h à 12h).
- Le Week-end de 2 jours à 60 € (Vendredi 12h au Lundi 12h, pas de demi week-end).
- La semaine comprenant 2 week-ends à 220€.

Le zodiac est réservé uniquement au personnel SIDEL et ayants droit.

Ce prix comprend l'assurance du Zodiac et de la remorque.

La location sera à payer immédiatement à la réservation (restitution en cas de force majeure).

Lors de la location, 2 chèques de caution seront demandés.

Le zodiac devra être retourné chez SIDEL réservoir plein avec du E98 (sous caution de 100€) et en état (sous caution de 300€).

Un nettoyage du bateau, de la remorque et le rinçage interne du moteur devront être effectués par vos soins (sous caution de 100€).

12. La commission BRICOLAGE

Le Comité d'Entreprise met à disposition, en location, du matériel professionnel pour le jardinage, le bricolage et des tentes de réception.

La liste du matériel, les horaires des permanences et les tarifs sont disponibles sur le site internet du CE.

Un chèque de caution de 150€ au nom de la personne SIDEL B&S qui emprunte, sera demandé avant le départ du matériel et sera retourné dès que le matériel aura été vérifié.

Horaire d'ouverture des permanences :

- Lundi : de 11h30 à 12h.
- Mardi au jeudi : 11h30 à 11h45.
- Vendredi: de 11h30 à 12h.
- Mercredi de 13h30 à 14h, si location de tentes.

13. La commission AIDE SOCIALE

Participation à la naissance

Le Comité d'Entreprise aide financièrement les parents, de façon forfaitaire, lors de la naissance de leurs enfants. Cette aide est de 100€

L'aide est attribuée sous forme de bons cadeaux utilisables pour tous les besoins du bébé (lait, couches, jouets, mobilier...).

Aide sociale

Cette commission est à la disposition des salariés pour les informer et conseiller lorsqu'ils rencontrent des difficultés personnelles ou professionnelles comme :

- un problème familial : rupture, décès d'un proche...
- une situation financière difficile : problème de gestion, surendettement...
- un problème de santé : un arrêt long, un accident de travail...
- des questions de formation.
- des questions administratives (CAF, Sécurité Sociale, impôts)
- une accession à la propriété : la recherche de prêt, les assurances...
- un moyen de garde : crèche, assistante maternelle...
- une orientation scolaire.

La commission aide sociale peut attribuer une aide financière aux salariés.

Dans ce cas précis, la commission travaille conjointement avec l'assistante sociale pour étudier toutes les solutions afin d'éviter la mise en place d'une aide financière du CE. Si la commission et l'assistante sociale ne trouvent pas de solutions externes, alors une proposition d'aide financière sera faite. Au regard du dossier proposé, Le bureau validera l'aide financière

Le salarié remboursera cette aide par prélèvement sur son bulletin de salaire selon l'échéancier mis en place avec la commission. La direction reversera mensuellement les sommes dues au CE.

Pour tous renseignements, il faut contacter un membre de la commission aide sociale.

14. La commission Location Discothèque / Ciné Vidéo

Cette commission propose la location de matériel de sonorisation, de lumières d'ambiance, d'un karaoké, de caméscopes et appareils photos numériques.

Les locations sont à récupérer le jeudi à 13h00 au local Discothèque au CE.

Le matériel est à retourner le lundi suivant à 13h00 IMPERATIF.

Un chèque de caution de 1600€ au nom de la personne SIDEL B&S qui emprunte, sera demandé avant le départ du matériel et sera retourné dès que le matériel aura été vérifié.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet du CE

15. La commission RETRAITES

Le CE offre aux retraités SIDEL, pour les fêtes de fin d'année, un colis, sélectionné par la Commission retraités, et sont conviés également à un verre de l'amitié lors d'une réception spécialement organisée pour eux.

La commission propose aussi une sortie ou voyage à leur intention.

De plus, lorsqu'il reste des places pour une sortie ou un spectacle, celles-ci sont proposées aux retraités après consultation des membres du bureau.

16. La commission CHEQUES VACANCES

Les chèques vacances sont attribués en fonction du quotient familial aux enfants nés avant la 30 Avril et âgés de 18 ans maximum au 30 avril de l'année en cours

Tout le personnel embauché avant le 30 Avril de l'année considérée en bénéficie.

Il y a un barème en fonction de la situation de famille :

- Avec enfant
- Sans enfant

Les chèques sont distribués, dans la mesure du possible, au mois de mai.

Barème pour les salariés avec enfants.

QUOTIENT FAMILIAL				PART CE	ALLOCATION PAR ENFANT
de	0,000	à	0,000	35,0%	70 €
	0,001	à	24,099	65,0%	230 €
	24,100	à	33,019	60,0%	200 €
	33,020	à	37,479	55,0%	160 €
	37,480	à	46,409	50,0%	110 €
	46,410	à	72,999	45,0%	100 €
	73,000	à	99,999	40,0%	90 €
	100,000	à	99999,000	35,0%	70 €

Barème pour les salariés sans enfants.

QUOTIENT FAMILIAL				PART CE	ALLOCATION PAR SALARIE
de	0,000	à	0,000	35,0%	40 €
	0,001	à	24,099	65,0%	160 €
	24,100	à	33,019	60,0%	120 €
	33,020	à	37,479	55,0%	100 €
	37,480	à	46,409	50,0%	80 €
	46,410	à	72,999	45,0%	70 €
	73,000	à	99,999	40,0%	50 €
	100,000	à	99999,000	35,0%	40 €

17. La commission CHEQUE LIRE

Le CE offre des « chèques-lire » valables pour l'achat de BD, romans, livres scolaires, cartes routières, etc...

Les chèques-lire sont attribués en fonction du quotient familial.

Ils sont distribués, dans la mesure du possible, au mois de mai.

QUOTIENT FAMILIAL				PART CE	ALLOCATION PAR SALARIE
de	0,000	à	0,000	35,0%	50 €
	0,001	à	24,099	65,0%	70 €
	24,100	à	33,019	60,0%	70 €
	33,020	à	37,479	55,0%	70 €
	37,480	à	46,409	50,0%	60 €
	46,410	à	72,999	45,0%	60 €
	73,000	à	99,999	40,0%	50 €
	100,000	à	99999,000	35,0%	50 €

18. La commission SEJOURS SCOLAIRES

Le Comité d'Entreprise alloue une participation pour les séjours scolaires (se déroulant pendant la période scolaire): classes de neige, classes vertes, séjour linguistique, BAFA...

Cette participation est versée directement à l'école.

Le complément est payé par le salarié.

Le calcul de la participation versée se fait par application du quotient familial sur une facture réelle d'un montant annuel maximal de 600 €.

19. La commission Colonies de vacances (avec hébergement) et centres de loisirs (sans hébergement)

Le CE propose des colonies de vacances et des centres aérés pendant les vacances d'été et scolaires.

Participation ouverte à tous les prestataires.

Application du quotient familial sur un montant maximal annuel de facture de 400 €.

20. La commission PARTICIPATION sport-musique-danse

Le Comité d'Entreprise participe à l'inscription du salarié à une activité avec ou sans licence dans un club sportif ou culturel sur la base du justificatif fourni. Le cumul d'activité est possible tout en respectant la règle de participation.

La participation du CE est de 50% plafonné à 70€ sur le montant de vos inscriptions

Le versement de cette participation se fait directement à l'organisme concerné.

21. La commission CINEMA

Cette commission permet d'obtenir des prix réduits sur les places de cinéma.

Ces tarifs sont valables toute l'année.

Les billets sont disponibles tout de suite, dans la limite des stocks disponibles, et sont à retirer auprès du secrétariat du Comité d'Entreprise.

22. La commission CENTER PARCS

Cette activité génère des points.

Le CE propose des prix réduits pour des séjours en France suivant le quotient Familial.

Un seul séjour par an et par famille est accordé.

Les réservations se font en ligne auprès du secrétariat du CE.

23. La commission LOCATION REMORQUE

La consultation du planning de réservation ainsi que la réservation de la remorque se font sur le site du CE.

Il n'y a pas de permanence quotidienne.

La prise et la remise des clés se font sur le parking du CE à 11h15

Fonctionnement :

- Un chèque de caution de 800 € au nom de la personne SIDEL qui loue, est à déposer avant le départ du matériel.
- La location est fixée à 10€ par jour ou 20€ pour le weekend, la remorque peut être louée plusieurs jours jusqu'à 1 semaine maximum.

24. La commission LOCATON FOURGON

Condition de location du véhicule utilitaire du CE par les salariés Sidel.

2 chèques de caution (du même nom que l'emprunteur) sont demandés comme indiqué ci-dessous. Ils seront restitués en totalité ou partie au retour du véhicule après inspection de celui-ci par un élu du CE et l'emprunteur qui cosigneront de nouveau la fiche d'état du véhicule.

1 chèque de caution de 380 € lié aux dégâts occasionnés au véhicule en cas d'incidents entraînant le paiement de la franchise d'assurance.

1 chèque de caution de 20 € lié à l'état de propreté du véhicule.

TARIFS DE LOCATION :

1 journée en semaine (du midi au midi suivant) : 25 €

1 week-end complet (du Vendredi midi au Lundi midi) : 50 €

Pour toute location (peu importe la durée...1, 2, 3 jours...) un forfait de 500 km est compris. Chaque kilomètre supplémentaire sera facturé 0,50 €.

D'autre part, le paiement des éventuelles contraventions pour infraction au code de la route reçues par le CE seront à la charge de l'emprunteur.

Le CE se réserve le droit de refuser la location du véhicule à tout emprunteur ne respectant pas, ou n'ayant pas respecté l'une des conditions ci-dessus.

25. La commission BILLETTERIE

La billetterie permet d'obtenir des prix réduits d'entrée à divers parcs, centres de loisirs et culturels, piscines,... Ces tarifs sont valables toute l'année.

Les billets sont disponibles tout de suite, dans la limite des stocks disponibles, et sont à retirer auprès du secrétariat du Comité d'Entreprise.

26. La commission ABONNEMENT HAC + ST THOMAS

Le CE propose des cartes d'abonnement à un tarif avantageux.

Les matchs de gala sont inclus dans votre abonnement.

Avantage:

- Votre place réservée à l'année sans la moindre augmentation tarifaire.
- Une réservation prioritaire et des tarifs préférentiels pour assister aux matchs de Coupe de France et de Coupe de la Ligue.

27. La commission CONSEIL DE SURVEILLANCE FONDS DE PLACEMENT

Rôle de cette commission :

- Choisir les intermédiaires chargés de gérer les sommes bloquées par les salariés (participation, intéressement, versements volontaires,...)
- Choisir les supports de placement proposés aux salariés

Le conseil de surveillance peut demander des investissements spécifiques aux gérants lors des réunions.

28. Participation aux locations HORS Proposition C.E.

Une participation forfaitaire de 150€ est attribuée, pour tous les salariés ouvrants droits, pour toute location d'une semaine minimum auprès d'un organisme officiel. Le salarié devra présenter une facture munie d'un n° de SIRET afin de percevoir cette participation.

Cette participation annuelle sera versée directement à l'organisme avant le paiement du solde.

29. L'ASSO : Association Sportive Sidel Omnisport

Cotisation annuelle (année civile) : 2 EUROS

Liste des sections sportives :

- Raid Trail
- Badminton
- Mer
- Course à Pied
- Golf
- Bowling
- Gym
- Fitness
- Volley
- V.T.T
- Kite Surf
- Triathlon
- Equitation

Fonctionnement de l'Asso

Respect des statuts de l'ASSO disponible sur le site internet du CE

Mise à disposition d'un véhicule 9 places en priorité pour l'ASSO ainsi que pour les élus dans le cadre de leurs mandats

IMPORTANT

*Pour des raisons d'assurances,
le CE doit toujours être l'organisateur des évènements sportifs*

Fait à Octeville sur mer Le 6 avril 2017

Le secrétaire

Le président